

**Province de Québec
Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance SPÉCIALE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *LUNDI le 19 décembre 2011 à 19 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères *Micheline Descheneaux*, *Jeannine Descoteaux*, *Mélanie Fontaine*, messieurs le conseiller, *Sylvain Traversy* sous la présidence de monsieur *André Descôteaux*, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame *Micheline C. Laforce*, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

SONT ABSENTS

Les conseillers *Marcel Lavoie* et *Jean-Luc Vallières*

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2011-12-343

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Fontaine*
Appuyée par la conseillère *Jeannine Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Ouverture de la séance;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du budget 2012 ;
04. Adoption du règlement #112-2011 – Règlement relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2012 ;
05. Période de questions ;
06. Clôture de la séance.

03. ADOPTION DU BUDGET 2012

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'adoption du budget 2012 de la Municipalité de Pierreville;

2011-12-344

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Micheline Descheneaux*
Appuyée par le conseiller *Sylvain Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le budget présenté pour l'exercice financier 2012, prévoyant des revenus et des dépenses au montant de 2 949 613. \$. Le rapport prévisionnel déposé en annexe fait partie intégrante de la présente résolution.

04. ADOPTION DU RÈGLEMENT #112-2011 – Relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2012

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville doit adopter un règlement d'imposition des taxes uniformisant les taux applicables sur son territoire, à l'exception de certaines taxes spéciales qui continuent d'être à la charge, en tout ou en partie, des anciens territoires ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un règlement pour l'imposition des taxes 2012 qui aura comme objet d'atteindre ce résultat, tout en respectant les conditions spéciales prévues au Décret de regroupement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 14 novembre 2011 par la résolution 2011-11-289 ;

2011-12-345

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*

Appuyé par la conseillère *Mélanie Fontaine*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement portant le titre de « *Règlement #112-2011 – Relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2012* », soit et est adopté.

05. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question n'étant posée, nous poursuivons la séance spéciale.

06. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2011-12-346

Il est proposé par la conseillère *Jeannine Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20h15.

André Descôteaux, maire

*Micheline C. Laforce, directrice générale
secrétaire-trésorière*